



## **Termes de Reference (TDR) de l'Evaluation Finale du Projet (GEP)**

### **Préambule :**

Le présent projet s'inscrit dans le cadre du partenariat dano-arabe (DAPP 2017-2021), financé par le Ministère danois des Affaires étrangères (MoFA). L'objectif du projet est de renforcer l'égalité des sexes et améliorer les droits à la santé sexuels et reproductifs (SRHR) en Tunisie et au Maroc.

Le projet est piloté par l'Association danoise de planification familiale (DFPA) qui assure sa gestion globale et le contact avec le donateur (KVINFO). Il est mis en œuvre par l'Association Marocaine de Planification Familiale (AMPF) depuis 2017, au niveau des provinces de Tata et Azilal, avec le soutien technique du bureau Régional du Monde Arabe de l'IPPF. Le projet prendra fin en Juin 2022.

Les principales parties prenantes du projet au Maroc sont : le Ministère de la Santé et de la Protection Sociale, le ministère des Finances, le Ministère de l'Intérieur, au niveau national et local, les médias et les ONG locales partenaires...Etc.

Le plaidoyer constitue un axe important pour amener les responsables gouvernementaux nationaux et locaux à investir davantage dans la santé, particulièrement la santé sexuelle et reproductive et revoir en hausse, le budget attribué à la santé et particulièrement la Santé Sexuelle et Reproductive, en tenant compte de l'égalité entre les sexes et l'amélioration de la Santé des femmes et les jeunes.

C'est dans ce cadre que l'AMPF lance un appel à recrutement d'un ou d'une équipe de consultant (es) pour évaluer ledit projet mis en oeuvre par l'Association Marocaine de Planification Familiale (AMPF) au niveau de deux villes Tata et Azilal.



## **I- Contexte et justification :**

Le budget attribué au Ministère de la Santé s'avère très insuffisant pour répondre aux besoins de la population marocaine, il ne représente que **5%** du budget de l'état. Selon les recommandations de l'OMS, ce budget doit représenter au moins 10% du budget national de chaque pays.

Au sujet de la Planification Familiale, le Maroc a connu de bonnes réalisations au cours des 20 dernières années, ce qui est considéré comme une victoire qui n'a pas besoin de plus d'investissements. Cependant, le Maroc a 10 % de besoins non satisfaits en matière de planification familiale en particulier avec un taux de mortalité maternelle qui reste élevé dans les zones rurales.

## **II- Objectifs du projet :**

Réaliser des recherches qui serviront de base de preuves afin de plaider en faveur d'une augmentation du budget du ministère de la santé, afin de promouvoir la santé sexuelle et reproductive :

1. Établissez le coût réel de trois principaux services de SSR qui sont principalement fournis au Maroc (services de PF, IST, avortement) ;
2. Evaluer le coût réel pour le gouvernement marocain si aucun investissement n'est fait dans le cas des services de SSR ;
3. Établir une ligne de base concernant la qualité des services de SSR afin de réduire la mortalité et la morbidité maternelles au niveau de TATA et Azilal;
4. Mener un plan de plaidoyer pour que les services de SSR fassent partie des plans de développement communautaire basés sur les résultats des recherches.

## **III- Lieu d'implantation du projet**

Provinces de Tata et Azilal

## **IV- Résultats attendus du projet**

1. Une évaluation nationale des coûts des services de SSR disponible ;
2. Une directive nationale concernant les services de SSR de Qoc élaborée ;



3. Les stratégies du MS concernant les services de SSR sont mises en œuvre de façon adéquate ;
4. La SSR devient une partie du plan de développement communautaire dans les zones rurales.

#### V- Objectifs de l'évaluation finale du projet

Cette évaluation finale prendra en compte toutes actions programmées dans le document projet. Elle vise à évaluer les progrès accomplis vers la réalisation des résultats escomptés du projet. Elle permettra aussi de fournir les éléments nécessaires pour montrer la contribution du projet dans l'amélioration de la santé sexuelle et reproductive au niveau des sites choisis et d'autre part de formuler des recommandations stratégiques et pratiques issues des leçons apprises utiles à partager avec toutes les parties prenantes incluant les bailleurs et les bénéficiaires cibles en vue de définir des interventions nécessaires pour une éventuelle seconde phase.

De façon spécifique, il s'agira de :

- montrer dans quelle mesure la formulation du projet ainsi que l'approche utilisée sont pertinentes pour la satisfaction des besoins identifiés ;
- examiner les progrès atteints dans la réalisation des produits escomptés en faisant ressortir les forces et les faiblesses ;
- analyser les facteurs qui ont affecté de façon positive ou négative l'atteinte des résultats ;
- apprécier la durabilité des résultats escomptés ;
- apprécier la stratégie de partenariat pour réaliser les résultats ainsi que les dispositions prises pour rendre compte ;
- analyser la pertinence des indicateurs de suivi-évaluation et leur adaptation à la mesure des produits.
- examiner la contribution du projet dans la promotion de l'équité et de l'égalité de genre ;
- faire ressortir les leçons apprises de la mise en œuvre du projet et proposer des recommandations pour la prochaine phase.



## VI- Critères d'Evaluation

L'évaluation du projet se fera, entre autres, selon les **critères** suivants :

**Couverture** : Déterminera si la sélection de personnes bénéficiaires a suivi des critères de participation et la perspective genre a été prise en considération, si les titulaires de droits, population bénéficiaire, secteurs d'intervention sont prioritaires. Déterminera aussi si la couverture a été l'adéquate prenant compte des ressources du projet, et si les mécanismes mises en place pour faciliter l'accès des femmes aux services d'attention ont été adéquates.

**Participation** : Déterminera si les autorités locales, les acteurs communautaires et les titulaires de droits et population bénéficiaire ont été impliqués et ont effectivement participé du processus d'exécution des actions du projet.

**Appropriation** : Déterminera si la commission de travail intersectorielle et les organisations de la société civile ont mis en marche des dispositifs internes pour la soutenabilité de l'action de cette structure. Déterminera dans quelle mesures les agents de proximité prennent un rôle de leadership dans la communauté dans ce sens.

**Capacité d'autonomie** : Déterminera si les titulaires de droits et personnes bénéficiaires connaissent leurs droits et dans quelle mesure.

**Pertinence** : Déterminera si les actions développées ont été pertinentes et se sont adressées aux populations objet de l'intervention, leurs besoins et priorités et si sont cohérentes avec les politiques publiques. Déterminera aussi les mécanismes utilisés à niveau nationale et locale pour assurer la coordination, l'échange d'information et les synergies avec des autres acteurs dans la zone pour éviter duplicités.

**Efficacité** : Déterminera si les indicateurs prévus permettent assurer de manière adéquate la portée des résultats et les objectifs de genre prévus.

**Efficience** : Déterminera si le projet a compté avec les moyens matériels et humaines nécessaires pour assurer la bonne marche du projet, et si le chronogramme et les délais prévus dans la formulation ont été respectés.

**Impact** : Déterminera si l'intervention a produit des effets positifs dans les titulaires de droits et la population bénéficiaire, et si ces effets sont les résultats directs de l'intervention ou s'ils se seraient produits de toute façon sans elle. Déterminera l'impact produit sur les besoins pratiques et stratégiques des femmes, sur la situation d'iniquité



et les interventions que pourraient s'améliorer pour avoir un majeur impact sur les titulaires de droits et population bénéficiaire.

**Soutenabilité :** Déterminera les aspects du projet qui vont perdurer après l'intervention. Déterminera les facteurs qui affectent la soutenabilité dans chaque un des axes d'intervention.

## **VII- Profil de l'équipe d'évaluation**

Afin de réaliser cette évaluation, la personne l'équipe évaluation doit répondre aux exigences minimales suivantes:

- Expérience démontrable dans la conception et l'élaboration d'évaluations de projets de développement (au moins 5 évaluations élaborées dont 3 doivent se référer au pays d'intervention et/ou au secteur d'action).
- Formation spécifique aux méthodologies et à l'application des techniques de recherche sociale.
- Connaissance et expérience du secteur de la SSR.
- Formation et expérience en matière d'égalité des sexes et d'intégration de la dimension de genre dans les évaluations.
- Disponibilité pendant toute la période de l'évaluation, notamment pour les travaux de terrain, les réunions de travail et pour la diffusion et le retour des résultats obtenus.

## **VIII- Offre technique et financière et critères d'évaluation**

Le contenu de l'offre doit couvrir au moins les sections suivantes :

- Conception qui doit inclure au moins :
  - Objectifs et portée de l'évaluation
  - Approche méthodologique préliminaire
  - Incorporation d'approches transversales
  - Participation des parties prenantes
  - Matrice d'évaluation préliminaire contenant les questions/thèmes d'évaluation énoncés, les indicateurs qui rendent ces questions opérationnelles et les techniques de collecte de données. Les indicateurs



et les techniques de recherche ainsi que l'intégration de la dimension de genre seront fortement appréciés.

- Produits livrables.
- Calendrier et tâches proposés.
- Budget par phases d'évaluation.
- Curriculum vitae professionnel de l'équipe d'évaluation, détaillant leur expérience en matière d'évaluation

### IX- Rapport d'évaluation finale,

appliquant à nouveau la méthodologie des années précédentes et évaluant la portée de l'intervention à travers les questions d'évaluation. Produit requis : Projet de rapport d'évaluation final **en anglais et français** et, après approbation par le comité de suivi, un rapport final avec la structure suivante :

#### 0. Résumé exécutif

#### 1. Introduction

#### 2. Description succincte de l'intervention

#### 3. Méthodologie utilisée pour l'évaluation

#### 4. Analyse et interprétation des informations recueillies

#### 5. Résultats de l'évaluation par critères et questions d'évaluation.

#### 6. Leçons apprises

#### 7. Recommandations de l'évaluation

#### 8. Fiche de synthèse de deux pages

#### 9. Annexes

- Plan de travail
- Méthodologie, techniques et sources utilisées pour collecter les informations : analyse documentaire, entretiens, liste des 2 informateurs, scripts d'entretien, transcriptions et notes (le cas échéant), modèles d'enquête, données brutes collectées et analyse statistique, et autres informations collectées et analysées.
- Allégations et commentaires des parties prenantes sur le projet de rapport, le cas échéant.



## **X- Calendrier de la mission**

La date limite de la soumission du rapport final est le 28 juin 2022.

## **XI- Soumission des candidatures**

Les offres doivent être soumises par courrier électronique.

La date limite de soumission est le 04 juin à compter de la publication des termes de référence et doit être faite par courriel aux contacts suivants :

[ampf@ampf.org.ma](mailto:ampf@ampf.org.ma)